

LES PROMESSES N'ENGAGENT QUE CEUX QUI LES DONNENT !

Le 24 octobre dernier, la ministre du Travail nous assurait avoir pris conscience du drame humain qui se cachait derrière la liquidation judiciaire de Milee, dû à la gestion fantaisiste et irresponsable de ses dirigeants.

Elle nous assurait que les salaires seraient régularisés au 31 octobre en totalité et le 15 novembre pour les soldes de tout compte. Les promesses n'engagent que ceux qui les croient et malheureusement dans les faits, rien n'a été suivi d'effet : des centaines de salariés n'ont rien perçu ou des sommes dérisoires du genre 2,54 euros ou 3,64 euros pour un mois de travail. Cette situation plonge les invisibles que nous sommes devenus dans un nouveau quart monde avec son lot de précarité et d'incertitude.

La CGT dénonce également le manque de diligence des mandataires en ce qui concerne la remise de documents et attestations diverses afin de pouvoir rebondir dans la vie, ainsi que de l'AGS refusant d'appliquer les dires de la ministre sans écrit.

En ce qui concerne France Travail, il convient de saluer le geste exceptionnel annoncé par le Directeur. En effet, la prise en charge de l'ARE sera effective à la date de notification du licenciement sans attendre la période du préavis. Cette annonce est mise en place, compte tenu du caractère unique de cette liquidation qui ne s'est jamais vue de par son ampleur et la désinvolture de son traitement.

Les salariés « protégés » ne sont pas mieux traités ; ils ne sont toujours pas licenciés et ne le seront qu'après le 28 novembre prochain, dans le cadre d'une procédure collective, et, *de facto*

Cette situation plonge les invisibles que nous sommes devenus dans un nouveau quart monde avec son lot de précarité et d'incertitude.

ces 192 salariés feront parties des effectifs jusqu'à fin janvier 2025. Ces derniers ne percevront aucun salaire pour la période du 1^{er} octobre au 28 janvier, en toute illégalité.

Le liquidateur, contactée par notre DSC Sébastien Bernard a laissé entendre que nous pourrions percevoir ces sommes avant Noël, sans garantie et sans le règlement des accessoires de paye (indemnités de licenciement, indemnités compensatrices de congés payés etc.) qui seraient réglées début 2025.

Il va de soi que pour la CGT, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation. En conséquence et sous réserve d'actions postérieures plus spectaculaires,

NOUS ORGANISONS DEUX RASSEMBLEMENTS LE 5 NOVEMBRE :

le premier se déroulera à Saintes devant la sous-préfecture, où nous demanderons audience à Madame la sous-préfète et Monsieur le préfet de Charente-Maritime, manifestation relayée par toutes les UD CGT du Grand Ouest. **Le deuxième se tiendra devant l'étude de**

Maître Jean-Pierre Louis à Marseille. Ces deux événements auront lieu à 10 heures.

Les salariés n'en peuvent plus !

Nous anticipons et craignons des actions individuelles envers eux-mêmes ou autrui, qui bien que compréhensibles, nuiraient à la sérénité qu'il devient difficile voire impossible de préserver, face au mur d'indifférence et de mépris qui se dresse devant ces 30 à 40 000 citoyens en comptant les familles de ces 10 000 salariés privés d'emploi.

NOUS SOMMES AGONISANTS, MAIS NOUS NE SOMMES PAS MORTS ! •

